COMMUNE DE BAILLY

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

I. Le cadre général du compte administratif

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales en précisant qu' « *une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.* »

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Bailly. Elle est disponible sur le site internet de la commune et elle présente les principales informations du compte administratif du budget principal de la commune.

Le Compte Administratif 2017 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1er janvier et le 31 décembre 2017. Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par le Trésorier.

Le Compte Administratif 2017, soumis à la séance du Conseil municipal du 22 mars 2018, peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures habituelles.

II. Éléments de contexte et priorités du budget

Le Budget Primitif 2017 de la commune de Bailly a été voté par le conseil municipal le 17 janvier 2017. Il était caractérisé par :

- Une augmentation des dépenses de fonctionnement relative avec :
    - Une augmentation de la masse salariale dans le droit fil de la volonté de structurer les services avec, notamment, la mise en place d'un encadrement intermédiaire. L'impact des décisions prises en 2016 est perceptible en année pleine, à savoir en 2017,
    - Une augmentation des dépenses de gestion reposant entre autres sur une hausse de nos contributions (prélèvement du FSRIF en 2017),
    - Une diminution des charges à caractère général (011).
- Des recettes de gestion marquées par :
    - Une baisse des concours de l'État, dans un contexte de forte dégradation des dotations depuis 2008,
    - Et malgré tout, le maintien des taux de fiscalité communale, dans un contexte où l'ensemble des impôts a déjà atteint un niveau élevé.
- Un programme d'investissement d'un très bon niveau permettant le lancement de nouveaux projets conformément à l'engagement de l'équipe municipale en 2014.

Les projets d'investissement sont financés par la reprise de résultats antérieurs, la plus-value réalisée sur la vente du terrain « cœur de ville » intégrée au budget dès 2016, le versement de subventions publiques, par les taxes locales d'urbanisme ainsi qu'un emprunt souscrit à la mi-2017.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité.

D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

III. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assumer les dépenses quotidiennes.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services municipaux.

Pour notre commune :
Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 5 088 025,98 € pour l'année 2017. Elles correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, accueils de loisirs…), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et l'agglomération de Versailles Grand Parc mais également aux revenus générés par l'occupation du domaine public ou des immeubles communaux (loyers).

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et au SIBANO, ainsi que les intérêts des emprunts à payer.

Les charges de personnel représentent en 2017 **43 %** des dépenses totales de fonctionnement de la commune (51,7% en moyenne pour les communes de la même strate). Les effectifs de la commune ont été maintenus à **50 agents** (effectifs budgétaires) au 31 décembre 2017.

Les dépenses de fonctionnement 2017 représentent **4 987 363,26 €.**

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue **l'autofinancement**, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement.

De manière générale, les recettes de fonctionnement des communes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'État en constante diminution.

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement :

On constate que l'augmentation des *dépenses réelles* a augmenté de 4% en 2017 par rapport au montant réalisé en 2016, hors opération « Cœur de ville – Sentes de Bailly », cette dépense s'expliquant par une augmentation de nos contributions (FPIC et FSRIF), des charges de personnel incluant les décisions prises en 2016 sur une année pleine, et enfin du reversement de l'excédent d'exploitation qui figurait au budget d'assainissement, intégré au budget principal de la ville puis reversé au syndicat Hydreaulys (122 874, 84 €).

En 2017, les *dépenses d'ordre* concernent les amortissements pour 323 624,51 €.

Les dépenses liées à un mécanisme de péréquation (FSRIF et FPIC) se montent à 214 141 € en 2017 (contre 143 916 € en 2016).

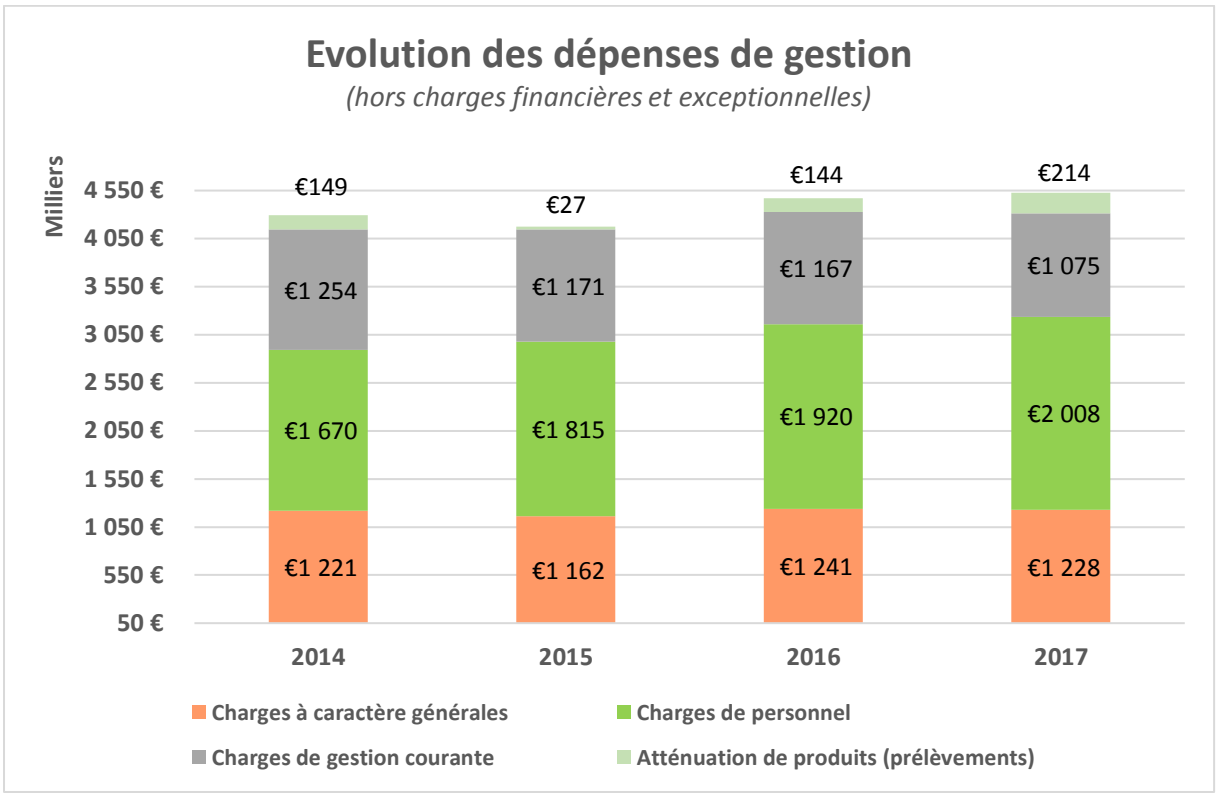

Les cinq principaux types de recettes de la commune en 2017 sont :

- Les recettes perçues au titre des prestations fournies à la population (368 618,91 €) ;
- Les impôts locaux et les taxes (3 807 655,81 €), incluant une recette exceptionnelle liée à l'occupation du domaine public par Bouygues Immobilier (93 654 €) mais également l'attribution de compensation de VGP (1 463 327 €) ;
- Les dotations versées par l'Etat et ses partenaires (511 326,51 €) ;
- Les loyers des immeubles communaux (128 886,28 €) ;
- Et enfin les produits exceptionnels, incluant les 103 804,17 € pour le boni de liquidation de la crèche familiale.

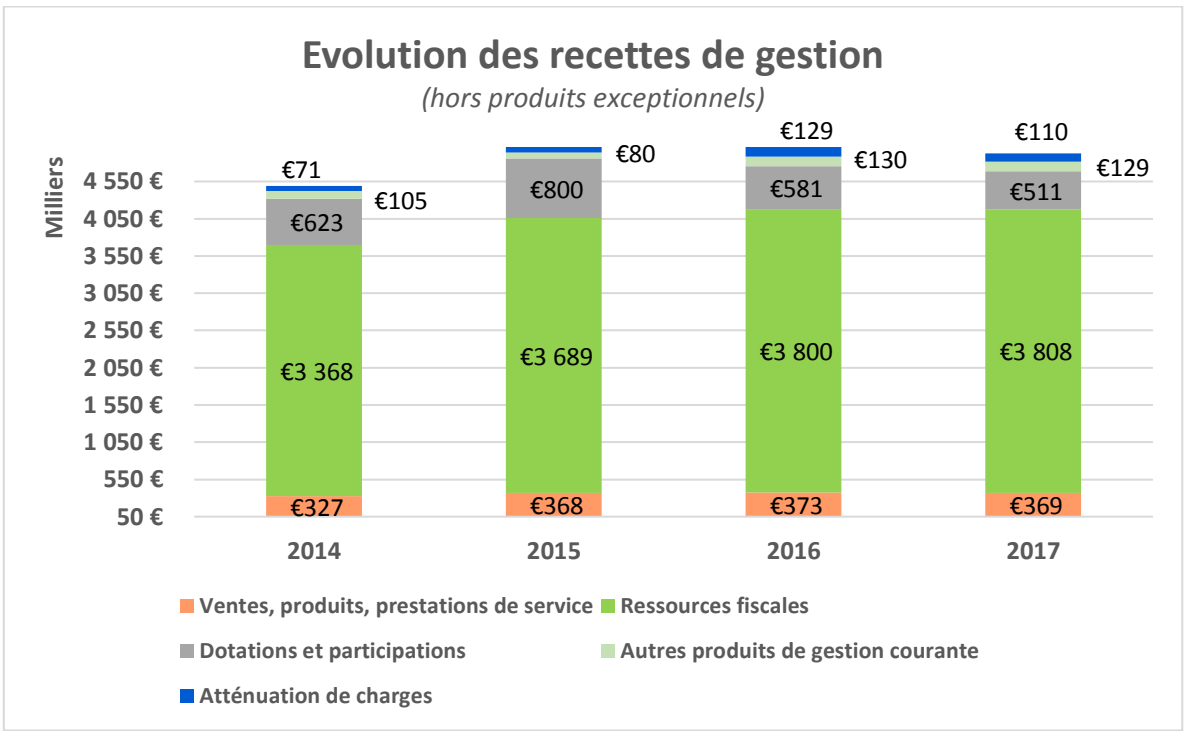

c) La fiscalité

Concernant les ménages, les taux des impôts locaux ont été maintenus en 2017 :
- Taxe d'habitation : 9,42 % ;
- Taxe sur le foncier bâti : 13,16 % ;
- Taxe sur le foncier non bâti : 46,39 %.

Le produit de la fiscalité locale en 2017 s'élève à 2 072 225 €.

d) Les dotations de l'Etat

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est la principale dotation versée par l'État à la commune. Elle est en diminution constante ces 6 dernières années :

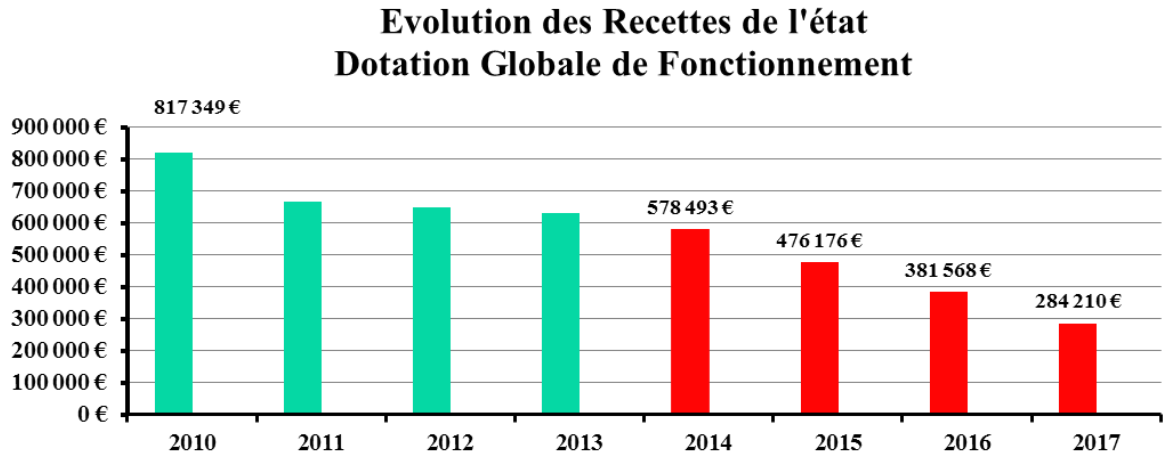

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la commune.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :
▪ *en dépenses* : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
▪ *en recettes* : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (PUP) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouvel équipement).

b) Vue d'ensemble de la réalisation de la section d'investissement

Les principaux projets inscrits au budget de l'année 2017 sont les suivants :
- le financement d'études préalables à la réalisation d'opérations d'importance (préparation du chantier d'aménagement des abords des Sentes de Bailly, rénovation de l'église et du théâtre de Bailly, aménagement de cabinets médicaux, schéma directeur de voirie, agrandissement du centre technique municipal, …),
- la réalisation d'opérations d'importance (accessibilité et ravalement de la mairie, travaux de sécurisation des écoles et accueils de loisirs, aménagement des cabinets médicaux et de l'aire de stationnement, rénovation de logements communaux…).

Ces travaux se poursuivent pour partie en 2018. Quant aux études préalables, elles déboucheront également sur la réalisation de travaux en 2018.

Les dépenses d'équipement 2017 représentent 1 074 686,74 € sur un total de **1 238 720,33 € de dépenses d'investissement.**

OPER.	Article	Libelles	REALISES 2017	REPORTS 2017
O1		**MATERIEL ADMINISTRATIF, INFORMATIQUE, VIDEO**	**68 469,29**	**79 433,60**
		Etudes, logiciels,…	**26 808,31**	**28 017,22**
	202	Plan local d'urbanisme - modification	-	7 000,00
	2051	Logiciels mairie	26 808,31	21 017,22
		Subventions d'équipement versées	**-**	**20 000,00**
	2041513	Vidéoprotection	-	20 000,00
		Immobilisations corporelles	**41 660,98**	**21 416,38**
	2161	Restauration d'œuvres d'art *(tableaux église)*	16 260,00	4 620,00
	2183	Matériel informatique mairie	5 419,82	13 000,00
	2184	Mobilier mairie	9 808,60	3 233,38
	2188	Autres matériels mairie	10 172,56	563,00
		Immobilisations incorporelles	**-**	**10 000,00**
	2313	Intranet travaux	-	10 000,00
O2		**GROUPES SCOLAIRES et ALSH**	**137 971,59**	**50 616,67**
		Immobilisations corporelles	**17 120,95**	**28 356,00**
	2183	Matériel informatique	595,99	1 000,00
	2184	Mobilier	8 973,07	2 856,00
	2188	Autres équipements	5 572,76	5 500,00
	21312	Travaux bâtiments scolaires et ALSH	1 979,13	19 000,00
		Immobilisations incorporelles	**120 850,64**	**22 260,67**
	2313	Travaux écoles *(sécurisation)*	120 850,64	22 260,67
O5		**CIMETIERE**	**-**	**9 000,00**
		Immobilisations corporelles	**-**	**9 000,00**
	21316	Columbarium et plaque	-	9 000,00

OPER.	Article	Libelles	REALISES 2017	REPORTS 2017
O7		**VOIRIE, ESPACES VERTS, TECHNIQUES**	**212 526,07**	**607 686,43**
		Etudes, logiciels,…	**5 579,82**	**70 613,82**
	2031	**Etudes**	**5 579,82**	**70 613,82**
		Etudes ateliers	*5 292,00*	*8 708,00*
		Etudes schéma directeur de voirie	*-*	*45 300,00*
		Etudes église	*287,82*	*16 605,82*
		Immobilisations corporelles	**102 547,77**	**104 071,11**
	2121	Plantations *(nouvelle affectation)*	-	5 539,44
	2128	Voirie - travaux *(ancienne affectation)*	62 990,29	14 230,74
	2151	Voirie - travaux *(nouvelle affectation)*	2 335,50	68 473,84
	21568	Autre matériel et outillage d'incendie (extincteurs…)	-	2 229,28
	21578	Plan de sécurité / mobilier urbain	1 920,54	7 397,81
	2158	Outillage	6 179,07	-
	2181	Plantations *(ancienne affectation)*	2 199,31	2 000,00
	2182	Achat de véhicules	25 723,07	4 200,00
	2188	Autres immobilisations	1 199,99	-
		Immobilisations incorporelles	**104 398,48**	**433 001,50**
	2315	Gros travaux de voirie	78 047,98	137 352,00
		Voirie chemin des moulineaux	*-*	*120 000,00*
		Aire de stationnement des cabinets médicaux	*78 047,98*	*17 352,00*
	2313	travaux	26 350,50	295 649,50
		Travaux église	*-*	*196 000,00*
		Travaux ateliers	*26 350,50*	*99 649,50*
O8		**DIVERS BATIMENTS**	**304 986,18**	**186 386,50**
		Etudes, logiciels,…	**32 495,56**	**19 840,00**
	2031	Etudes	32 495,56	19 840,00
		Etude réhabilitation de la poste/cabinets médicaux	*25 679,56*	*3 840,00*
		Etude théâtre	*6 816,00*	*-*
		Provision diverses études		*16 000,00*
		Immobilisations corporelles	**842,40**	**5 000,00**
	2188	Autres équipements	842,40	5 000,00
		Immobilisations incorporelles	**271 648,22**	**161 546,50**
	2313	Travaux divers bâtiments, dont :	271 648,22	161 546,50
		Travaux cabinets médicaux	*200 839,47*	*44 441,52*
		Travaux logements communaux	*50 913,95*	*90 494,62*
		Travaux fuites théâtre	*7 156,80*	*610,36*
		Travaux salle B Gaultier	*4 182,00*	*-*
		Travaux ADAP		*26 000,00*
		Autres travaux (reprise tête de mur rue de la collinerie)	*8 556,00*	*-*
O41		**TERRAINS**	**-**	**40 000,00**
		Immobilisations corporelles	**-**	**40 000,00**
	2118	terrains (bande cyclable)	-	40 000,00
O43		**HOTEL DE VILLE**	**317 813,17**	**27 437,35**
		Etudes, logiciels,…	**14 733,00**	**10 142,80**
	2031	Etudes (MO Hôtel de Ville)	14 733,00	10 142,80
		Immobilisations incorporelles	**303 080,17**	**17 294,55**
	2313	Travaux hôtel de ville	303 080,17	17 294,55
O44		**CŒUR DE VILLE**	**32 920,44**	**737 706,51**
		Etudes, logiciels,…	**32 920,44**	**81 079,56**
	2031	Etudes	32 920,44	81 079,56
		Immobilisations corporelles	**-**	**16 026,95**
	217534	Réseaux d'électrification	-	16 026,95
		Immobilisations incorporelles	**-**	**640 600,00**
	2312	Travaux cœur de ville *(plantations/divers)*	-	160 164,00
	2315	Travaux cœur de ville *(VRD/mobilier/éclairage public)*	-	480 436,00
O45		**GRANGE/MAISON DES FAMILLES**	**-**	**185 000,00**
		Immobilisations incorporelles	**-**	**185 000,00**
	2313	Travaux grange/maison des familles	-	185 000,00
		Total des dépenses d'équipement	**1 074 686,74**	**1 923 267,06**

Les crédits inscrits au budget 2017 engagés dans la comptabilité mais non payés en 2017 sont distingués dans le compte administratif dans une colonne « restes à réaliser ». Ainsi, **1 923 267,06 € d'études, de travaux et d'achats divers** sont reportés de 2017 sur 2018. Ces crédits permettront en 2018 le démarrage d'opérations conséquentes prévues en 2017.

Les recettes d'investissement 2017 représentent 1 765 769,52 €, auxquelles s'ajoutent 1 218 347,70 € d'excédent d'investissement reportés de l'année 2016 sur l'année 2017.

Au même titre qu'en dépenses, certaines recettes qui n'ont pas été perçues en 2017 peuvent être reportées, par le biais des restes à réaliser, à l'exercice suivant. Elles s'élèvent à **135 468 €** correspond notamment à des subventions ou participations restant à percevoir pour des opérations non entamées ou non achevées.

Le niveau des dépenses d'équipement est en bonne progression en 2017. Un accroissement est attendu en 2018, correspondant à un programme ambitieux d'investissement voulu par la commune, qui est confirmé par le montant très élevé des restes à réaliser. Ainsi, l'opération d'aménagement des abords des Sentes de Bailly devrait être finalisée en 2018, tout comme les travaux sur l'église ou même aux ateliers municipaux.

IV - Epargne brute et épargne nette

La capacité d'autofinancement (CAF) est un enjeu important pour permettre à notre commune de réaliser des investissements conséquents et maintenir le dynamisme de notre collectivité.

La C.A.F. brute est utilisée pour financer tout ou partie des opérations d'investissements (remboursement en capital des emprunts en cours, dépenses d'équipement…).

La C.A.F. nette tient compte du remboursement de la dette en capital.

	Budget 2017	*Données/hab*
Recettes réelles de fonctionnement	5 088 K€	*1 263 €*
Dépenses réelles de fonctionnement	4 664 K€	*1 158 €*
Epargne brute	424 K€	
Remboursement du capital de la dette	44 K€	
Epargne nette	380 K€	

V- Endettement de la Commune

a) présentation

En 2017, la commune a continué à rembourser son emprunt, souscrit en 2013, d'un montant de 250 000 €, contracté auprès du Crédit Agricole au taux de 2.63 % (30 787,54 € de capital et 3 967,42 € d'intérêts remboursés en 2017). Cet emprunt sera totalement remboursé en 2021.

Afin de financer les nouveaux investissements et notamment l'opération d'aménagement des abords des sentes, un nouvel emprunt a été contracté en 2017 auprès du Crédit Agricole, au taux fixe de 1,40% et pour un montant total de 800 000 €, dont 240 000 € ont été débloqués sur l'exercice 2017. A ce titre, la commune a remboursé – en 2017 - 13 333,33 € de capital et 840 € d'intérêts.

Au 31 décembre 2017, le ratio par habitant qui mesure l'encours de la dette est de 227 € pour la ville de Bailly (en tenant compte de la totalité de l'emprunt et non seulement du montant débloqué au titre de l'exercice). Il reste donc bien largement inférieur à la moyenne de la strate (842 €).

DATE	DETTE au 01 janvier	CAPITAL	INTERETS	ANNUITES
2017	962 335 €	44 121 €	4 808 €	48 929 €
2018	918 214 €	84 939 €	13 884 €	98 823 €
2019	833 275 €	85 778 €	12 297 €	98 075 €
2020	747 497 €	86 639 €	10 689 €	97 328 €
2021	660 858 €	87 524 €	9 058 €	96 582 €
2022	573 334 €	53 333 €	7 747 €	61 080 €

Dette/hab *(au 31/12/2017)*	***227 €***	***Moyenne de la strate***	***842 €***

b) Capacité de désendettement

La capacité de désendettement est un ratio d'analyse financière des collectivités locales qui mesure le rapport entre l'épargne et la dette, la première finançant la seconde. Elle se calcule comme l'encours de la dette rapport à l'épargne brute (ou capacité d'autofinancement). Au 31 décembre 2017, elle est de 2,2 ans.

VI - principaux ratios

	Bailly	Moyenne de la strate (3500 à 5000 hab)
Dépenses réelles de fonctionnement/ population	1 158 €	862 €
Produit des impôts direct / population	514 €	470 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	1 263 €	1 047 €
Dépenses d'équipement brut / population	267 €	258 €
Encours de la dette / population	227 €	842 €
DGF/population	71 €	178 €

VII - Effectifs de la collectivité et charges de personnels

Les effectifs de la Commune se répartissent comme suit au 31 décembre 2017 :
- 50 agents :
o Catégorie A : 3 agents
o Catégorie B : 7 agents
o Catégorie C : 40 agents

Dont 11 agents non-titulaires incluant 2 emplois aidés.

L'augmentation de la masse salariale entre 2015 et 2016 s'explique par la volonté de structurer les services avec, notamment, la mise en place d'un encadrement intermédiaire, mesuré sur une année pleine en 2017, combiné à l'augmentation du point d'indice du fonctionnaire à partir au 1er février 2017 ainsi qu'au développement du PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) qui a augmenté les charges patronales.

Les charges de personnel représentent en 2017 43% des dépenses de fonctionnement de la commune (51,7% en moyenne pour les communes de la même strate).